

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt trois, le trois avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierrick GILLES, Maire.

Présents : Mrs GILLES Pierrick, LESUEUR Philippe, PELLETIER Michel,
Mmes BARBULÉE-COQUELIN Maryline, GIRARD-PERRIER Emmanuelle, LATAPY-PUVILLAND Emmeline, MOLINARO-DEJOIE Ida,

Absents excusés : Mrs LE GOFF Franck, JONCQUEZ Marc et Mme VERGER-MULLER Laurie,

Pouvoir : Mr JONCQUEZ Marc à Mr LESUEUR Philippe, Mme LE GOFF Franck à Mme GIRARD-PERRIER Emmanuelle, Mme VERGER-MULLER Laurie à Mr GILLES Pierrick,

Nombre de présents au conseil municipal : 7

Nombre en exercice : 10

Nombre ayant pris part aux délibérations : 10

Madame BARBULÉE-COQUELIN Maryline est désignée secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- Présentation accès PMR
- Vote du compte de gestion 2022
- Vote du compte administratif 2022
- Délibération sur l'affectation du résultat 2022
- Attribution des subventions 2023
- Vote du taux des contributions directes
- Vote du Budget Primitif 2023
- Devis Julien HOPPE – Cimetière
- Devis Julien HOPPE – Entretien espaces verts annuel
- Délibération modifiant le taux de la taxe d'aménagement communale
- Divers

- **Présentation accès PMR**

Monsieur le Maire informe la venue de Monsieur MAS, dessinateur chez l'entreprise LESUEUR afin de nous présenter le plan de fourniture et la pose d'une rampe PMR d'accès à la mairie.

- **Vote du compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire rapporte qu'il est nécessaire de se prononcer sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur pour le budget de l'année 2022.

Le compte administratif est identique au compte de gestion de la Trésorerie qui tient une comptabilité parallèle.

Le Conseil, après en avoir entendu et délibéré, approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2022.

- **Vote du compte administratif 2022**

Sous la présidence de Mr Philippe LESUEUR, 1^{er} Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 100 494,55 €

Recettes : 122 176,26 €

Résultat de l'exercice : + 21 681,71 €
Excédent antérieur : + 237 730,58 €
Excédent de clôture : + **25 472,29 €**

Investissement :

Dépenses : 3 014,61 €
Recettes : 90 843,38 €
Résultat de l'exercice : + 87 828,77 €
Excédent antérieur : - 757,24 €
Résultat à reporter : + **87 071,53 €**
Reste à réaliser dépenses : 261 338,00 €
Reste à réaliser recettes : 165 241,52 €

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2022.

• **Délibération sur l'affectation du résultat 2022**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : En dépenses pour un montant de : 261 338,00 € En recettes pour un montant de : 165 241,52 €
--

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 250 447,34 €
--

Ligne 001 : Résultat de l'exercice excédent d'investissement (R001) : 87 071,53 €

Ligne 1068 : Affectation du résultat (R1068) : 9 024,95 €

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal

Décide d'affecter la somme de 87 071,53 € en recettes, au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2023,

Décide d'affecter au 1068 la somme de 9 024,95 € en recettes, au chapitre 10 de la section d'investissement du budget primitif 2023,

Décide d'affecter la somme de 250 447,34 € en recettes, au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2023.

• **Attribution des subventions 2023**

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes pour 2023.

Organisme	Montant
Amicale AC-PG Surville MJ	250,00
Fondation du Patrimoine	55,00
Ass. conservation pat. de MJ	300,00
Les Cheveux d'argent	400,00
CFA interconsulaire VDR	75,00
Agir avec Becquerel	100,00
Le Souvenir Français	100,00
Amicale SDIS Acquigny	200,00
Gym Canappeville	100,00

TOTAL	1 580,00
--------------	-----------------

- **Vote du taux des contributions directes**

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition communaux ont été augmentés de 1,02% en 2021.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas réévaluer les taux d'imposition cette année suite à l'augmentation du panier moyen.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, les taux d'imposition 2023 comme suit :

Taux de la Taxe Foncière bâti : 34,00 %

Taux de la Taxe Foncière non bâties : 43,80 %

Taux de la Taxe d'Habitation : 8,00 %

- **Vote du Budget Primitif 2023**

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	BP 2023
011	Charges à caractère général	214 840,74 €
012	Charges de personnel	14 400,00 €
014	Atténuations de produits	5 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	50 287,52 €
65	Autres charges de gestion courante	70 724,69 €
Total		355 252,95 €

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Libellé	BP 2023
002	Excédent de fonctionnement reporté	250 447,34 €
70	Produits des services	1 342,50 €
73	Impôts et taxes	5 178,00 €
731	Impositions directes	73 464,00 €
74	Dotations, subventions et participations	18 533,00 €
75	Autres produits de gestion courante	6 288,11 €
Total		355 252,95 €

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2023
204	Subventions d'équipement versées	32 833,00 €
21	Immobilisations corporelles	430 505,00 €
Total		463 338,00 €

Recettes d'investissement :

Chapitre	Libellé	BP 2023
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	87 071,53
021	Virement de la section de fonctionnement	50 287,52 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 429,95 €
13	Subventions d'investissement	310 549,00 €
Total		463 338,00 €

Vu le projet présenté par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'arrêter le BP 2023 de la commune de Mesnil Jourdain qui s'équilibre en recette et en dépense à la somme de 355 252,95 € pour la section de fonctionnement et à la somme de 463 338,00 € pour la section d'investissement.

- **Devis Julien HOPPE - Cimetière**

Monsieur le Maire expose le devis de Monsieur Julien HOPPE reçu en mairie concernant la livraison de 6 mètres cubes de gravelles et la mise en place dans le cimetière communal.

Le devis s'élève à : 1 150,00 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu et délibéré, décide de retenir le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **Devis Julien HOPPE – Entretien espaces verts annuel**

Monsieur le Maire expose le devis de Monsieur Julien HOPPE reçu en mairie concernant l'entretien des espaces verts sur la commune.

Le devis s'élève à : 7 700,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de retenir le devis et autorise Monsieur le Maire à le signer.

- **Délibération modifiant le taux de la taxe d'aménagement communale**

Monsieur le Maire expose que par délibération du 26 novembre 2014, le taux de la taxe d'aménagement est de 2,00% et propose d'augmenter ce taux à 3,00%.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré

Décide de fixer à 3% le taux de la part communale de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal,

Dit que la présente délibération entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024 pour une durée d'un an reconductible de plein droit pour l'année suivante en l'absence de nouvelle délibération adoptée avant le 1^{er} juillet de l'année qui suit et qu'elle sera transmise au service de la DGFiP via l'application DELTA.

- **Divers**

- Problème point incendie : Monsieur le Maire explique avoir reçu un courrier des habitants du Petit-Mesnil suite à l'absence de point d'eau incendie. Il informe qu'il a envoyé un mail au SDIS afin de convenir d'un rendez-vous sur place afin de trouver des solutions à ce problème.

- Visite de Monsieur le Sous-Préfet : Monsieur le Maire informe que Monsieur le Sous-Préfet sera en visite sur la commune en septembre 2023.

- Espaces verts : Madame GIRARD-PERRIER informe le conseil qu'elle s'est mise en relation avec Monsieur HOPPE afin de faire un massif de fleurs sur la place en face de la mairie.

- CCAS : Monsieur Philippe LESUEUR expose le retour des membres du CCAS suite à la réunion du 27 mars 2023. Monsieur le Maire en prend bonne note.

- Bulletin municipal : Madame MOLINARO-DEJOIE demande quand le bulletin municipal sera prêt afin qu'elle puisse le mettre en page. Monsieur le Maire lui répond qu'il reste des points à traiter et d'autres à rajouter. Madame GIRARD-PERRIER demande également s'il serait possible de rajouter une page dans le bulletin où les administrés pourraient faire leurs remarques qu'elles soient négatives ou positives.

- Festi Mesnil : Monsieur LESUEUR demande si l'association a été dissoute. Monsieur le Maire lui répond que l'association n'est pas dissoute. Monsieur LESUEUR demande à Monsieur le Maire de se rapprocher de la Préfecture afin de dissoudre cette association qui n'a plus lieu d'être.

Levée de séance à 21h55